

Le comité de «Médecins de famille Suisse»

Collecte de signatures pour une demande de votation générale concernant le managed care

Prise de position du comité de Médecins de famille Suisse

Même si les initiants n'ont encore fait aucune annonce officielle, le comité de Médecins de famille Suisse prend note de certaines activités pour recueillir des signatures en vue d'une votation générale au sein de l'association professionnelle Médecins de famille Suisse au sujet de la loi Managed Care. Une demande de signatures est même adjointe à ce numéro de PrimaryCare.

Processus de décision jusqu'à présent

On savait depuis longtemps que Médecins de famille Suisse devait prendre position sur la révision partielle de la LAMal (projet MC). Par mail aux membres du 11 octobre 2011, le comité les a donc appelés à rechercher le débat avec les délégués cantonaux compétents et à se former une opinion. Certains cantons ont mené une enquête, d'autres pas. Lors de l'assemblée des délégués du 3 novembre 2011, ceux-ci ont décidé de soutenir le modèle avec une majorité des trois-quarts, après un débat contradictoire intensif de qualité, qui a suivi les présentations d'Olivier Kappeler (Pro) et Christoph Hollenstein (VHBB, contre), par 31 voix pour, 10 voix contre et une abstention. La proposition de procéder à une votation générale a par ailleurs été rejetée par une nette majorité. Enfin, les délégués ont chargé le comité (26 voix pour, 13 voix contre) de s'engager activement dans le comité de soutien au projet. Ces décisions restent valables et contraignantes pour le comité. Selon nos statuts, 15% des membres peuvent demander une votation générale. Le comité ne sait pas encore contre laquelle de ces trois décisions de l'AD une votation générale sera demandée.

Calendrier

Plus de trois mois se sont écoulés depuis ces décisions de l'assemblée des délégués. Malheureusement, nos statuts ne règlent pas les délais relatifs au dépôt d'une demande de votation générale. Selon le Code Civil ou par analogie aux statuts de la FMH, les délais pour lancer un référendum seraient toutefois déjà écoulés. Toutefois, le comité ne fixe aucun délai pour le dépôt des signatures. Il en existe cependant pour la procédure ultérieure. Notre règlement précise que le comité dispose de deux mois après le dépôt pour contrôler les signatures, puis de trois mois supplémentaires pour organiser la votation générale. Le décompte des voix prendra également du temps. Même si le comité arrive à réduire de manière draconienne ces délais, le résultat de la votation générale ne sera selon toutes probabilités disponible que vers la fin mai.

Toutefois, la Confédération a déjà fixé la date de la votation sur le référendum concernant la révision partielle de la LAMal (Loi MC) au 17 juin 2012. Cela signifie que le résultat serait connu au plus tôt juste avant ou même seulement après la votation populaire.

Arguments de la majorité de l'assemblée des délégués et du comité

Un travail de lobbying intensif du comité a permis d'intégrer à l'avance tous les critères essentiels pour nous médecins de famille: (1.) La priorité est donnée à la médecine de famille, (2.) Une compensation efficace du risque est ancrée dans la loi, (3.) Il existe une obligation de contracter entre les assureurs et les réseaux, ce qui nous permet au moins de nous battre à armes égales (sans accord, pas de contrat, ce qui peut impliquer un important désavantage de concurrence pour les caisses), (4.) On interdit aux caisses de proposer des prestations directement ou indirectement (plus de HMO de caisses ou par ex. de centres Swica). La faible participation au risque (à ne pas assimiler à capitation!) est un compromis totalement négociable resp. résiliable grâce à l'obligation de contracter. De nombreux réseaux le pratiquent sans problème depuis des années.

D'une manière ou d'une autre, le peuple aura le dernier mot

Comme il est de notoriété publique, le referendum contre la révision partielle de la LAMal (MC) a abouti. D'une manière ou d'une autre, le peuple aura le dernier mot le 17 juin 2012. Manifestement le corps médical est divisé et s'engagera tant du côté des partisans que de celui des opposants. Une votation générale au sein de Médecins de famille Suisse ne changera rien à cette situation.

Recommandations du comité de Médecins de famille Suisse

Le comité et une majorité des trois-quarts des délégués sont convaincus que le modèle de managed care, s'il n'est pas parfait, présente toutefois des avantages prépondérants pour nous, médecins de famille, et que le projet s'oriente dans la bonne direction. Les acquis essentiels contenus dans la loi pourront difficilement être obtenus une autre fois. Le comité et l'assemblée des délégués recommandent en conséquence de soutenir le projet MC. La votation générale souhaitée maintenant ne changera plus rien à la situation et générera uniquement pour le public une image défavorable d'un corps des médecins de famille divisé, en soulignant par ailleurs une apparence de contradictoire systématique. De plus, elle perturbera le goodwill obtenu dans la Berne fédérale et nuira à notre grande crédibilité politique actuelle et à notre capacité d'action. Elle menace ainsi notamment notre propre initiative «Oui à la médecine de famille».

Sur la base de ces considérations, le comité prie les membres de ne pas signer les listes de signatures et de renoncer ainsi à la tenue d'une votation générale dont le résultat ne serait connu que peu de temps ou même après la décision populaire sur le managed care.